



FACT SHEET

Projets d'assainissement complexes

UNE AIDE RAPIDE POUR VOTRE ENTREPRISE : SERVICE 360 °

UN INCENDIE OU UN DÉGÂT D'EAU LAISSE DES TRACES

Que se passe-t-il lors d'un incendie ou d'un dégât d'eau ?

Outre les effets destructeurs immédiats, tout incendie ou dégât d'eau de grande ampleur a un impact plus profond que l'on que l'on nomme régulièrement «contamination», c'est-à-dire « pollution » ou « exposition ». La contamination est répandue en partie par la fumée et l'eau (d'extinction). En plus des matières visibles au premier regard, comme les décombres ou l'eau sale, des substances invisibles, considérées comme dangereuses pour la santé, se forment également dans la suie lors d'un incendie, par exemple les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques).

À cela s'ajoutent, en fonction du matériau brûlé, des substances corrosives dégagées par la combustion du PVC, comme HCL (acide chlorhydrique).

Les poudres d'extinction et l'humidité de l'air plus élevée ont aussi une action corrosive. Outre divers sédiments, l'eau provenant de l'extérieur peut également répandre des polluants. Parfois, des matières dangereuses provenant de la production et de stocks existants sont également libérées, de même que des produits en amiante-ciment et des fibres minérales artificielles (FMA). Si l'on ne traite pas les effets d'un sinistre, il peut en résulter des dommages consécutifs sur les machines et les installations. Un « nettoyage simple » et des « travaux de peinture » ne suffisent généralement pas. Il faut faire appel à une entreprise d'assainissement professionnelle telle que BELFOR pour éliminer rapidement et dans les règles de l'art les conséquences d'un sinistre.



De la prévention au séchage et à la rénovation en passant par l'assainissement. BELFOR est le leader de la prestation de services complète, dans les domaines de la protection incendie et des services environnementaux, de l'assainissement des dégâts liés aux incendies, aux eaux et aux tempêtes, jusqu'à la remise en état totale de bâtiments et de leur infrastructure.

BELFOR est à la disposition de ses clients 24 heures sur 24 et 365 jours par an, avec quelques 400 collaborateurs répartis entre 11 sites dans tout le pays. Grâce à sa présence nationale, BELFOR arrive très rapidement sur les lieux des sinistres et est en mesure d'intervenir au cours des premières 24 à 48 heures.

MESURES D'URGENCE - LES PREMIÈRES HEURES SONT DÉCISIVES !

Des mesures d'urgence appropriées permettent de limiter les dommages d'un sinistre et en particulier de raccourcir de manière significative le délai de remise en état. Comme en Suisse la plupart des dégâts sont couverts par une assurance, la loi sur le contrat d'assurance (LCA) s'applique en premier lieu. Selon cette loi, l'assuré doit veiller, lorsque survient le sinistre, à éviter et réduire le dommage. Les mesures d'urgence servent également, du point de vue de l'assureur, à minimiser autant que possible la progression du dégât et les dommages consécutifs associés sur les personnes, l'environnement et les biens ainsi que ceux résultant de l'interruption de l'activité. De nombreuses prescriptions doivent être respectées lors des travaux dans des zones contaminées.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LES MESURES D'URGENCE ?

BELFOR élabore un plan d'assainissement conjointement avec les personnes concernées sur place, les inspecteurs des sinistres, les experts et les courtiers. La rentabilité et les avantages en matière de temps sont pris en compte dans les mesures planifiées. Les moyens et les méthodes d'assainissement sont décidés en coopération avec les experts. BELFOR peut pour cela recourir à de nombreux produits de sa fabrication, comme des désinfectants ou le « Soot Removal Film » pour décontaminer les bâtiments. La sécurité et la protection de l'environnement, y compris la réalisation d'une évaluation des dangers, rentrent également dans la préparation.

EN BREF

VOS SPÉCIALISTES POUR LES DOMMAGES COMPLEXES

Eugen Schweizer

Responsable D-CH

M: +41 79 558 53 66

E: eugen.schweizer@ch.belfor.com

Laurent Nappiot

Nord / Centre / Plateau

M: +41 79 345 38 72

E: laurent.nappiot@ch.belfor.com

Ernst Forstinger

ZH / Est / GR

M: +41 79 311 61 10

E: ernst.forstinger@ch.belfor.com

Rafael Levy

Nord / Centre / Plateau

M: +41 79 606 01 91

E: rafael.levy@ch.belfor.com

Michel Caillet

Suisse romande

M: +41 79 331 18 83

E: michel.caillet@ch.belfor.com

Stéphane Monnin

Suisse romande

M: +41 79 302 63 77

E: stephane.monnin@ch.belfor.com

Yves Plumet

Suisse romande

M: +41 79 240 20 38

E: yves.plumat@ch.belfor.com

Samuel Turberg

Suisse romande

M: +41 76 351 58 35

E: samuel.turberg@ch.belfor.com

Gaetano Marturano

Tessin

M: +41 79 407 51 74

E: gaetano.marturano@ch.belfor.com

Rino Vespa

Tessin

M: +41 79 449 05 46

E: rino.vespa@ch.belfor.com